



Bien être des animaux domestiques : Formation d'actualisation des connaissances sur le chien



➤ Le programme de la formation

5 Modules obligatoires	Thèmes abordés
Droit/logement/transport pour chien	Les évolutions réglementaires récentes (les derniers textes) Ai-je le droit de transporter mes chiens ? Qu'est-ce que le registre d'élevage ?
Reproduction / Sélection	Comment bien choisir les reproducteurs ? Comment gérer la reproduction ?
Alimentation canine	Comment bien nourrir mes chiens ? Comment choisir mon aliment ? Zoom sur le BARF
Santé animale	Comment garder mes animaux en bonne santé ? Comment réagir en cas d'urgence ?
Connaissance du comportement canin	Le bien-être et l'éducation positive du chien Zoom sur le clicker training

➤ Organisation de la formation

Les formations « actualisation » se font en petit groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine. Nous privilégions l'échange sur vos savoir-faires.

➤ Le tarif pour la formation

1 journée de 7 h : **140 €⁽¹⁾**



(1) La prise en charge est possible pour les professionnels

➤ **Dates des sessions**

Mardi 31 octobre 2017 de 9h à 17h au Rheu

Mardi 28 novembre 2017 de 9h à 17h au Rheu

➤ **Qui est concerné par cette formation ?**

Cette formation est obligatoire pour tous les professionnels titulaires d'un diplôme, après 10 ans de pratique (Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques) :

- CETAC
- CCAD
- Bac Pro élevage canin & félin
- Bac Pro vente en animalerie
- BTS TC animaux de compagnie
- BP éducateur canin
- BEP élevage canin & félin
- Autres : nous contacter

➤ **Calendrier réglementaire :**

- Document administratif délivré avant le 1^{er} janvier 2008 : la formation est requise pour le 31 décembre 2017
- Document administratif délivré après le 1^{er} janvier 2008 : la formation est requise au plus tard 10 ans après la date de délivrance du document

Seuls les centres habilités par le ministère de l'agriculture dispensent la formation (contactez la DDCSPP à la préfecture de votre département). Le candidat se verra remettre une attestation de fin de formation permettant de valider ses connaissances et d'exercer en toute légalité.

➤ **Une organisation en réseau**

Notre centre de formation est membre du réseau national de la formation agricole publique « Préférence Formations ». Retrouvez toute l'offre de formation « Actualisation », en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail

<http://formation-certificat-capacite-domestique.fr/actualisation.php>, ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissance.



Pour nous contacter

Centre de formation CFPPA de Rennes – Le Rheu

Rue des chardonnerets BP 55124 Le Rheu cedex 35651

Tel : 02 99 60 87 77

Courriel : cfppa.le-rheu@educagri.fr

Page internet : <http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

Inscription : Corinne Le-Gall corinne.le-gall@educagri.fr, les lundi et jeudi

Responsable : Cécile Renaudeau cecile.renaudeau@educagri.fr 02-99-60-90-10